

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1594

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 21

Après le mot :

« rejet »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 15 :

« sa demande. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.